



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JANVIER 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0014**

Objet : Participation au financement d'un projet de coopération décentralisée en Colombie

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

07 FEV. 2023

et affichage le

07 FEV. 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2023.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les articles L1115-1 à L1115-7 du Code général des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Depuis 2016, la commune de Crolles participe au projet de coopération avec la commune de Zapatoca en Colombie.

Zapatoca (9 255 habitants) est une commune de la région du Santander. Située à 1 720 m d'altitude, elle s'étend sur plus de 36 000 ha, à 60 km de la capitale de région Bucaramanga.

La ville est organisée autour d'un centre urbain (environ 6 000 habitants) et de deux centres administratifs déconcentrés. Une partie de la population est disséminée sur le reste du territoire, en zone rurale, avec un accès très limité aux services publics. La commune exerce notamment les compétences en aménagement, culture, développement social, santé, agriculture, gestion des réseaux d'eau...

La ville est également la porte d'entrée de la région du canyon du Chicamocha.

Ce projet de coopération décentralisée, financé par l'Agence Française de Développement (AFD), est porté par l'ONG Tétraktys et rassemble divers partenaires en France et en Colombie.

La première phase de ce projet avait pour objet le développement du Tourisme de Montagne dans le Santander.

La seconde, celle pour laquelle Le Grésivaudan est sollicitée, a pour objectif de :

- Initier des partages d'expérience entre les élus, équipes techniques et partenaires des deux territoires
- Identifier et préfigurer des modèles de gouvernance sectoriels pérennes sur le territoire du Chicamocha
- Accompagner le territoire vers un développement économique et social durable et vers la lutte contre le changement climatique
- Mener des projets de territoire pilotes démonstrateurs sur les thématiques structurantes telles que l'accès et le traitement de l'eau et les énergies renouvelables

Cette démarche permet également de valoriser l'expertise française à l'international, au profit du territoire partenaire.

En ce qui concerne plus particulièrement l'eau, la coopération porte sur :

- La réalisation d'une étude approfondie à l'échelle du bassin versant de Zapatoca
- La définition d'un schéma directeur Eau
- La détermination de fondements d'une structure de gouvernance pour l'eau à l'échelle du bassin versant

Le Grésivaudan est sollicité pour apporter un financement de 12 000 euros ainsi que, au besoin, un appui technique ponctuel à ce projet. La somme sera versée à la commune de Crolles qui centralise les fonds.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de participer au projet à hauteur de 12 000 euros, et d'apporter, au besoin, un appui technique ponctuel à ce projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 68 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Julien LORENTZ).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 30 JAN. 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20230130-DEL-2023-0014-DE
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023